

En 2009, le CEMLA et DRI ont entamé un programme d'assistance intensive financé par l'ACDI et visant à améliorer la stratégie, l'analyse et la gestion de la dette d'Haïti. Suite au tremblement de terre qui a dévasté Haïti, la communauté internationale a invité les créanciers à annuler l'encours de la dette du pays. L'un des premiers pays à le faire a été le Venezuela, qui a annoncé qu'il annulerait la dette haïtienne, qui s'élève à environ 290 millions de USD. En juillet 2009, après avoir atteint son point d'achèvement PPTE, Haïti a reçu 1,2 milliard de USD de ses principaux créanciers des IFI et du Club de Paris, au titre de l'allègement de sa dette. Cet allègement ne couvrait toutefois que les créances souscrites avant la fin 2004. Haïti ayant accumulé de nouvelles dettes depuis cette date, au moment du tremblement de terre le pays devait 890 millions de USD – dont environ 281 millions de USD au FMI – notamment au titre d'un nouveau décaissement de 114 millions d'USD suite au tremblement de terre.

Pour en savoir plus, cliquez ici www.eurodad.org/ , www.jubileedebtcampaign.org.uk et www.imf.org/external/

.